

Se référant :

- à l'article 36 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 et à ses textes d'application (décret n° 85-924 modifié),
- aux résultats de l'auto-évaluation par l'établissement.

Soucieuses d'une action pédagogique et éducative efficace et cohérente au bénéfice des élèves de l'établissement ; les deux parties s'accordent sur les trois objectifs prioritaires suivants. Ils sont valables pour la période 2012-2015. Des avenants pourront être rédigés.

Objectif n°1 : Elaborer des projets d'orientation nourris par l'ambition scolaire

Le taux de passage en seconde GT a passé la barre de 60% depuis 2010, se situant à un niveau satisfaisant compte tenu du contexte socio-économique du collège et de l'isolement culturel du territoire. C'est le fruit d'une politique de promotion de l'ambition scolaire, prenant appui sur la personnalisation des parcours. Les indicateurs liés au devenir post 2nde des élèves ainsi que la mise en place d'un suivi de cohorte depuis deux ans révèlent la pertinence des choix d'orientation opérés au terme de la scolarité au collège. Dans un environnement particulièrement défavorisé, le travail sur l'ambition scolaire, à travers le PDMF notamment, et celle des familles vise à garantir le droit à l'égalité des chances.

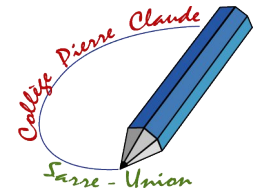
| Indicateurs retenus | Valeurs en début de contrat | Valeurs cibles en fin de contrat |
|--|---|----------------------------------|
| Taux de passage en seconde GT : écart au taux académique | +1 point (60%) <i>moyenne sur 3 années</i> | +1 point |
| Taux de passage vers qualification niveau IV : écart au taux académique | +4 points (85%) | +4 points |

Objectif n°2 : Maintenir la progression des élèves tout au long de la scolarité au collège

Les taux de réussite aux examens ont bien progressé ces dernières années, le collège réalisant désormais une plus-value notable sur les quatre ans de scolarité, de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

L'établissement doit poursuivre son action dans le repérage précoce, dès le CM2, des difficultés scolaires et la mise en place des remédiations (PPRE). Le nouveau projet d'établissement contribuera également à donner accès à tous les domaines du savoir en fonction des potentialités des élèves.

| Indicateurs retenus | Valeurs en début de contrat | Valeurs cibles en fin de contrat |
|---|--|----------------------------------|
| Taux de réussite au DNB : écart au taux académique | -2 points (83,6%) <i>moyenne sur 3 années</i> | 0 |
| Taux de réussite au CFG | 100% | 100% |
| Taux de redoublement | 0,21% | 0,2% |
| Taux d'élèves ayant acquis le palier 2 du socle | | |
| - à l'issue de la 6 ^{ème} | - | 90% |
| - à l'issue de la 5 ^{ème} | - | 100% |



Objectif n°3 : Personnaliser les parcours pour assurer la réussite de chaque élève

Situé sur un territoire enclavé, le collège Pierre Claude s'affirme comme pôle de formation accueillant tout public avec des besoins et des demandes spécifiques. De son action éducative et pédagogique se dégagent des axes majeurs favorisant l'ouverture sur le monde et l'exercice éclairé de la citoyenneté.

La maîtrise du Socle Commun de Connaissances et de Compétences doit aider chaque élève à construire son projet personnel et professionnel et à s'insérer sereinement dans la société.

| Indicateurs retenus | Valeurs en début de contrat | Valeurs cibles en fin de contrat |
|---|-----------------------------|----------------------------------|
| Taux de validation du socle commun de connaissances et de compétences : écart au taux académique | -2,5 points (86,7%) | 0 |
| Taux de participation à l'accompagnement éducatif | 20% | 30% |
| Ecart entre les intentions des familles et les décisions du chef d'établissement pour l'orientation post-3 ^{ème} en seconde GT | 2,6 points | 2 points |

L'établissement et l'académie mobiliseront toutes les ressources qui sont les leurs pour faciliter l'atteinte des objectifs.

Dans le cadre du dialogue de gestion et de performance, les deux parties s'accorderont sur les conditions de mise en œuvre du contrat et de son évaluation.

Fait à Sarre-Union, en trois exemplaires originaux, le

Le principal,

Le recteur,

Doriane Rapp

Armande Le Pellec Muller